

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 09/09/2024

24091901

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

**Présents** (21) : Alain BOUTONNET, José SORIANO, Frédéric SANCHE, Karine ROUQUETTE (suppléante), Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Emmanuel GRIEU (suppléant), Géraldine MARTIN (suppléante), René MIRA (suppléant), Denis TOUREILLE, Hélène TOUREILLE, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE, Roland CAVAILLER.

**Excusés** (13) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, Jean-Pierre DUNOM, Myriam MOSCOVITCH, Michel GRAZIOLI, Didier BERGONNIER, Éric POUJADE, Jacques GINIEYS, Chrystèle ROSELET, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

**Excusés représentés** (4) : Sylviane LAURENT par Karine ROUQUETTE, Isabelle BAILLY par Emmanuel GRIEU, Roland CANAYER par Géraldine MARTIN, Philippe VIRELY par René MIRA.

**Absents** (6) : Philippe ESTEVE, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Patrick DARLOT, Jean-Louis PRUNET, Christian BERTRAND.

**Procurations** (2) : Roger LAURENS à Alain BOUTONNET, Christian GAUTHIER à Romaric CASTOR.

**Secrétaire de séance** : Jean-René GUERS.

**01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUILLET 2024**

Rapporteur : Romaric CASTOR

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le 09 septembre 2024.

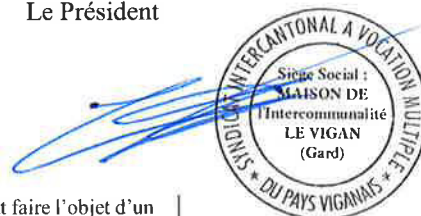
Monsieur le Président propose d'approuver ce procès-verbal.

**Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2024 tel qu'annexé à la présente délibération.  
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 27/09/2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 24 septembre 2024  
Le Président



Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 09/09/2024

24091902

Nombre de suffrages exprimés : 23  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstention
23	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Alain BOUTONNET, José SORIANO, Frédéric SANCHE, Karine ROUQUETTE (suppléante), Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Emmanuel GRIEU (suppléant), Géraldine MARTIN (suppléante), René MIRA (suppléant), Denis TOUREILLE, Hélène TOUREILLE, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE, Roland CAVAILLER.

Excusés (13) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, Jean-Pierre DUNOM, Myriam MOSCOVITCH, Michel GRAZIOLI, Didier BERGONNIER, Éric POUJADE, Jacques GINIEYS, Chrystèle ROSELET, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

Excusés représentés (4) : Sylviane LAURENT par Karine ROUQUETTE, Isabelle BAILLY par Emmanuel GRIEU, Roland CANAYER par Géraldine MARTIN, Philippe VIRELY par René MIRA.

Absents (6) : Philippe ESTEVE, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Patrick DARLOT, Jean-Louis PRUNET, Christian BERTRAND.

Procurations (2) : Roger LAURENS à Alain BOUTONNET, Christian GAUTHIER à Romaric CASTOR.

Secrétaire de séance : Jean-René GUERS.

---

**02 - ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ET TRANSMISSION DU RAPPORT ANNUEL  
DU DÉLÉGATAIRE POUR L'EXERCICE 2023**

---

Rapporteur : Romaric CASTOR

VU l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article précité, d'une part, le Président d'un établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics, de préciser les modalités de réalisation du service d'assainissement ainsi que les indicateurs techniques et financiers le concernant ;

CONSIDÉRANT que, d'autre part, le rapport annuel pour l'année 2023 a été transmis par le délégataire ;

PAR CONSÉQUENT, monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement et de prendre acte de la transmission du rapport annuel du délégataire, les deux, concernant l'exercice 2023 ;

**Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité,**

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité de son service public d'assainissement pour l'exercice 2023.

PREND ACTE de la transmission du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2023.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

---

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 27/09/2024

---

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 24 septembre 2024  
Le Président



Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 09/09/2024

24091903

Nombre de suffrages exprimés : 22  
Dont 2 procurations

Votes :

Pour	Contre	Abstentions
22	0	1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Alain BOUTONNET, José SORIANO, Frédéric SANCHE, Karine ROUQUETTE (suppléante), Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Emmanuel GRIEU (suppléant), Géraldine MARTIN (suppléante), René MIRA (suppléant), Denis TOUREILLE, Hélène TOUREILLE, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE, Roland CAVAILLER.

Excusés (13) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, Jean-Pierre DUNOM, Myriam MOSCOVITCH, Michel GRAZIOLI, Didier BERGONNIER, Éric POUJADE, Jacques GINIEYS, Chrystèle ROSELET, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

Excusés représentés (4) : Sylviane LAURENT par Karine ROUQUETTE, Isabelle BAILLY par Emmanuel GRIEU, Roland CANAYER par Géraldine MARTIN, Philippe VIRELY par René MIRA.

Absents (6) : Philippe ESTEVE, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Patrick DARLOT, Jean-Louis PRUNET, Christian BERTRAND.

Procurations (2) : Roger LAURENS à Alain BOUTONNET, Christian GAUTHIER à Romaric CASTOR.

Secrétaire de séance : Jean-René GUERS.

### **03 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES NON DOMESTIQUES DANS LE RÉSEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT – CSP PARIS FASHION GROUP**

Rapporteur : Romaric CASTOR

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), et plus précisément les articles L. 2224-7 à L. 2224-8, L. 2224-10 à L. 2224-12-5, ainsi que R. 2224-19, R. 2224-19-4 et R. 2224-19-6 ;

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-10, L. 1331-11 et R. 1331-2 ;

VU le décret du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/l de DBO5 ;

VU l'arrêté du 2 février 1998 modifié relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

VU l'arrêté préfectoral n°96-005 du 6 mai 1996 n°96-005 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation ;

VU le règlement du service public de l'assainissement collectif du SIVOM du Pays Viganais ;

VU l'arrêté n°24SVARR003 du Président du SIVOM en date du 9 septembre 2024 portant autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de la société CSP Paris Fashion Group dans le système de collecte des eaux usées du SIVOM du Pays Viganais ;

CONSIDÉRANT que la société CSP Paris Fashion Group dispose d'une autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le système de collecte des eaux usées du SIVOM du Pays Viganais, en vertu de l'arrêté N°24SVARR003 précité ;

CONSIDÉRANT que, pour définir les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique, il convient d'adopter une convention spéciale de déversement tripartite entre le SIVOM du Pays Viganais, la société CSP Paris Fashion Group et la société délégataire du service public Nicollin Eau ;

CONSIDÉRANT que le contrat de délégation de service public a pris effet au 1<sup>er</sup> août 2024 pour une période de 4 ans et 5 mois au profit de la société Nicollin Eau ;

PAR CONSÉQUENT, monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver la convention spéciale de déversement pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 juin 2029, de façon à aligner la durée de la convention spéciale de déversement sur la durée de la délégation de service public.

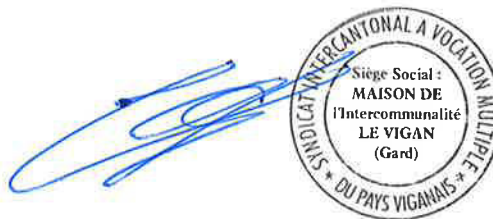
**Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, avec 1 abstention (Bruno MELEARD),**

APPROUVE la convention spéciale de déversement des eaux résiduaires non domestiques dans le réseau collectif d'assainissement annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires.

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 27/09/2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 24 septembre 2024  
Le Président



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SIVOM DU PAYS VIGANAIS**

Département du Gard  
Canton du Vigan  
SIVOM du Pays Viganais

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024**

Nombre de membres en exercice : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 21  
Date d'envoi de la convocation : 09/09/2024

240919 info

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, s'est réuni en nombre prescrit par le règlement, à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romaric CASTOR.

Présents (21) : Alain BOUTONNET, José SORIANO, Frédéric SANCHE, Karine ROUQUETTE (suppléante), Jean-René GUERS, Romaric CASTOR, Patrick GRAZIOSO, Marc WELLER, Alain DURAND, Jean-Luc GALTIER, Jérôme SAUVEPLANE, Roland MONTEL, Emmanuel GRIEU (suppléant), Géraldine MARTIN (suppléante), René MIRA (suppléant), Denis TOUREILLE, Hélène TOUREILLE, Martine DURAND, Bruno MELEARD, Bruno BELTOISE, Roland CAVAILLER.

Excusés (13) : Roger LAURENS, Marc BRETON, Christian GAUTHIER, Stéphane MALET, Jean-Pierre DUNOM, Myriam MOSCOVITCH, Michel GRAZIOLI, Didier BERGONNIER, Éric POUJADE, Jacques GINIEYS, Chrystèle ROSELET, Renaud RICHARD, Laurent PONS.

Excusés représentés (4) : Sylviane LAURENT par Karine ROUQUETTE, Isabelle BAILLY par Emmanuel GRIEU, Roland CANAYER par Géraldine MARTIN, Philippe VIRELY par René MIRA.

Absents (6) : Philippe ESTEVE, Paul REMISE, Corinne VIEILLEDEN, Patrick DARLOT, Jean-Louis PRUNET, Christian BERTRAND.

Procurations (2) : Roger LAURENS à Alain BOUTONNET, Christian GAUTHIER à Romaric CASTOR.

Secrétaire de séance : Jean-René GUERS

**INFORMATIONS RELATIVES À L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
ACCORDÉE AU PRÉSIDENT**

Rapporteur : Romaric CASTOR

VU la délibération du 28 janvier 2021 donnant délégation au Président ;  
Monsieur le Président informe les délégués des arrêtés et marchés signés entre le 27 juin et le 11 septembre 2024,

Arrêtés :

24SVARR002 : Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de la Société CSP Paris Fashion group dans le système de collecte des eaux usées du SIVOM du Pays Viganais.

24SVARR003 : Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques de la Société CSP Paris Fashion group dans le système de collecte des eaux usées du SIVOM du Pays Viganais.

Marchés :

Objet	Fournisseur	Date de notification	Date du contrat
DSP ASSAINISSEMENT	NICOLLIN EAU	01/08/2024	Du 01/08/2024 au 31/12/2028

**Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

Fait et délibéré à Le Vigan  
les jours, mois et an susdits,  
suivent les signatures au registre des délibérations.  
Date de publication : 27/09/2024

Pour copie certifiée conforme  
Le Vigan, le 24 septembre 2024  
Le Président

